

Maître Marianne NAPPI  
Notaire à la Résidence de PENTA DI CASINCA FOLELLI (20213)  
RT 10, Villa Franceschi  
Mail de l'Etude : [marianne.nappi@notaires.fr](mailto:marianne.nappi@notaires.fr)

## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE de RAPAGGIO (HAUTE-CORSE)

### **Date de l'acte : 24 avril 2023**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Marianne NAPPI, notaire à PENTA DI CASINCA (20213), RT 10, Villa Franceschi, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession depuis plus de trente ans répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, au profit de - Madame Elisabeth Marie Véronique Ermita SPUNTONI, épouse de Monsieur Robert André MAILLERET, demeurant à PAPEETE (98713) Lot 195 le Lotus Punaauia, née à BASTIA (20200), le 25 mars 1946, et -Madame Xavière Françoise Andrée SPUNTONI, épouse de Monsieur Mathieu QUILICI, demeurant à BIGUGLIA (20620) lieu-dit Lusticone, née à BASTIA (20200) le 26 juillet 1957.

### **Désignation des Biens : A RAPAGGIO (HAUTE-CORSE)**

Diverses parcelles de terre sises sur le territoire de ladite commune.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	84	Alzeto	00 ha 00 a 35 ca
B	86	Alzeto	00 ha 19 a 12 ca
B	267	Piana	00 ha 03 a 84 ca
B	322	Valli Rosso	00 ha 01 a 34 ca
B	323	Valli Rosso	00 ha 11 a 17 ca
B	324	Valli Rosso	00 ha 10 a 16 ca
B	325	Valli Rosso	00 ha 01 a 23 ca
B	605	Serre	00 ha 11 a 48 ca
B	612	Croce	00 ha 06 a 93 ca
B	625	Pian di Cognolo	00 ha 03 a 12 ca
B	646	Pollonete	00 ha 18 a 25 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Adresse mail de l'étude : [marianne.nappi@notaires.fr](mailto:marianne.nappi@notaires.fr)

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)